République Française
MAIRIE DE VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES
Département des Yvelines
Arrondissement et canton de Rambouillet

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

LES MINIS LIBÉLLULES



PROJET PEDAGOGIQUE



COMMUNE DE VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES

21 Bis route de l'Étang de la Tour - 78125 - Vieille-Église-en-Yvelines
Téléphone : 01 30 41 16 13 - Télécopie : 01 30 59 23 22
Courriel : contact@vieilleglise-yvelines.fr - Site : www.vieilleglise-yvelines.fr

République Française
MAIRIE DE VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES
Département des Yvelines
Arrondissement et canton de Rambouillet

21 Bis route de l'Étang de la Tour - 78125 - Vieille-Église-en-Yvelines
Téléphone : 01 30 41 16 13 - Télécopie : 01 30 59 23 22
Courriel : contact@vieilleglise-yvelines.fr - Site : www.vieilleglise-yvelines.fr

RAMBOUILLET TERRITOIRES
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

République Française
MAIRIE DE VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES
Département des Yvelines
Arrondissement et canton de Rambouillet

Introduction

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est géré en régie communale depuis 2011.

La commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines est membre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires.

Le centre de loisirs a pour mission l'accueil des enfants scolarisés en maternelle et en primaire. Il fonctionne en périscolaire le matin et le soir, avant et après le temps scolaire, ainsi que le mercredi de 8h à 19h, et en extrascolaire pendant une grande partie des vacances scolaires.

Le présent projet pédagogique définit les moyens humains et matériels mis en place par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés par le projet éducatif de la commune. Ce projet est évolutif, c'est un document vivant qui peut être modifié pour s'adapter au contexte et diversifier l'offre d'activités. Il est le texte de référence qui réunit l'équipe d'animation sur un accord préalable afin que tous travaillent dans le même sens.

Le projet pédagogique a pour but d'informer les familles, leurs enfants, l'équipe d'animation, et tous les partenaires, de l'organisation de l'accueil de loisirs et des valeurs qui y sont défendues. Il nous permet de présenter les méthodes pédagogiques destinées à atteindre les finalités éducatives de notre structure. Ainsi, il renseignera tous les acteurs sur les principales orientations que la structure s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'accueil des enfants.

Le centre de loisirs :

Le Centre de loisirs de Vieille-Eglise-en-Yvelines accueille les enfants, le soir après l'école, de 16h30 à 19h mais aussi durant les mercredis et une grande partie des vacances scolaires de 8h à 19h. Les enfants accueillis ont entre de 3 à 11 ans.

L'accueil de loisirs dispose d'une capacité d'accueil de 40 enfants maximum.

Il accueille les enfants du village et les enfants des communes alentour. Un partenariat avec la commune des Bréviaires est établi depuis plusieurs années.

La responsabilité du centre de loisirs :

La responsabilité du centre commence à la porte du lieu d'accueil communal : le centre est responsable de l'enfant dès qu'il est confié à un membre de l'équipe d'animation.

A l'exception de l'accord écrit d'un parent, aucun enfant ne quittera le centre seul. Il sera confié à un de ses représentants légaux ou à la personne désignée. Lors de l'inscription, il est demandé aux familles de désigner les personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Le centre doit être au préalable averti par le responsable de l'enfant si une autre personne que celle habituellement désignée vient le chercher. Les animateurs doivent demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

Liste des pièces à fournir pour toute inscription :

- Fiche de renseignements dûment remplie
- Fiche sanitaire dûment remplie
- Photocopie des vaccins à jour
- Attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire
- Règlement intérieur signé par les représentants légaux
- Photo d'identité
- Document médical pour les enfants ayant un Protocole d'Accueil individualisé

Pour des raisons de sécurité, les enfants dont le dossier n'est pas complet ne pourront pas être accueillis au centre de loisirs.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants, sauf en cas de PAI pour les allergies alimentaires et les asthmatiques par exemple.

Attention, cela dépend du traitement à suivre. Si le traitement relève d'actions médicales précises (injections) et si l'équipe ne comporte pas d'animateur disposant de la formation d'assistant sanitaire, le responsable de l'Accueil de Loisirs ne peut que prévenir le SAMU et les parents.

Objectifs :

Le centre de loisirs est un réservoir de possibilités éducatives. Il a pour objectif de créer des dynamiques de projets et d'expression par ou pour les enfants.

Il prend en compte l'accessibilité à tous, le développement et l'autonomie des enfants dans le respect des besoins et caractéristiques de chaque âge et de chaque enfant.

- **Individualité :**

Chaque enfant a sa propre histoire et il est indispensable pour l'équipe encadrante d'en avoir conscience pour accompagner au mieux et au plus proche des besoins de enfants accueillis. En effet, l'histoire familiale, les origines, la religion, l'environnement sont autant d'éléments qui nous permettent de comprendre un enfant.

- **Rythme de l'enfant :**

Le rythme d'un enfant est différent selon son âge : besoin de repos, temps de compréhension et de réussite. Il est nécessaire de prendre en compte le rythme de chaque enfant pour adapter notre accompagnement : temps d'activité, temps de repos…

- **Autonomie :**

L'équipe d'animation doit mettre en place un certain nombre de repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations avec les autres pour favoriser l'autonomie des enfants. Les enfants sont par exemple systématiquement associés aux taches de rangement du matériel, de débarrassage des tables de repas…

La vie quotidienne du centre de loisirs est l'occasion d'une action sur l'éducation :

- L'éducation à la sante à travers l'effort physique, l'hygiène corporelle, l'équilibre alimentaire …
- L'éducation à la sécurité à travers le respect des consignes, l'entraide et la coopération,
- L'éducation au respect de l'environnement, la récupération des déchets, la sensibilisation au tri sélectif et la mise en place d'un compost.
- L'éducation à la responsabilité par le choix de tâches à accomplir, la mise en place de petites missions …
- L'éducation à la citoyenneté par l'introduction de situations démocratiques, l'émergence de notions de droits et de devoirs et le respect de la différence.

Les locaux :

L'accueil de loisirs est composé d'un bâtiment avec :

- Un hall d'entrée avec panneau d'affichage et feuille de présence à disposition des parents,
- Un dortoir aménagé pour accueillir les enfants durant le temps de sieste.
- Une salle d'activités aménagée avec différents espaces : jeux plus calmes, tables d'activités, lieux de rassemblement collectif, coin lecture, coin dessin … Cet aménagement permet aux enfants d'accéder de manière autonome aux jouets, aux livres, et au matériel de dessin,
- Un bureau de la responsable, avec un espace détente aménagé pour accueillir un petit groupe d'enfant pour un moment lecture,
- Un patio avec espace de rangement pour les vélos et les trottinettes des enfants,
- Un vestiaire avec porte manteau et un espace pour les jeux extérieurs,
- Des sanitaires pour maternels et élémentaires,
- Un local de rangement (régie) pour le matériel pédagogique et d'animation (accessible uniquement pour le personnel encadrant),
- Un grenier servant de rangement pour le matériel encombrant (cartons, bouteilles, bocaux en verre …).

Ce bâtiment est mitoyen avec la salle communale de la commune, dont certains locaux sont mis à disposition :

- Une salle polyvalente avec scène, tables et chaises, appelée « grande salle »,
- Des sanitaires.

Le centre de loisirs et la maison communale sont situés a centre du village, au milieu d'un grand espace vert, muni d'équipements sportifs et de loisirs :

- Un city stade,
- Un terrain de tennis,
- Un terrain de boule,
- Un espace de jeu avec tobogan …

Un parking dessert ces bâtiments.

Pour le mercredi et les vacances scolaires, le centre bénéficie du service de la restauration de la cantine scolaire. La cantine est située à côté de la mairie-école, accessible à 5 minutes à pied. Un prestataire extérieur assure les repas, en liaison froide.

République Française
MAIRIE DE VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES
Département des Yvelines
Arrondissement et canton de Rambouillet

Les ressources humaines :

Composition de l'équipe

Personnel permanent :

- Une directrice diplômée Educatrice de Jeunes Enfants présente au centre lors des temps périscolaires le soir et les mercredis ainsi que lors des temps extrascolaire pendant les vacance scolaire.
- Une animatrice diplômée BAFA, surveillante de baignade présente au centre lors des temps périscolaires le soir et les mercredis ainsi que lors des temps extrascolaire pendant les vacance scolaire.

Personnel non permanent (en fonction des effectifs) :

- Animateur diplômé BAFA
- Stagiaire BAFA
- Autres (étudiants)

Missions de l'équipe

La directrice :

Elle exerce les fonctions suivantes :

- Animation de l'équipe
- Gestion financière, matérielle et administrative
- Relations avec les différents partenaires (CAF, DRAJES…) et les prestataires de service

- Relations avec les familles
- Formation des animateurs, suivi des animateurs stagiaires et validation de leur stage
- Accueil, écoute et orientation des familles

Elle est garante :

- De la sécurité physique et affective des enfants accueillis
- De la mise en œuvre du projet pédagogique

Elle rend compte de son travail aux élus.

Les animateurs :

Ils exercent les fonctions suivantes :

- Accueil et surveillance des enfants
- Animation des différents moments de la journée
- Organisation des repas et des goûters
- Préparation des activités, mise en place, rangement et nettoyage
- Accueil, écoute des familles

Ils sont garants :

- De la sécurité physique et affective des enfants accueillis
- De l'action éducative dans le cadre de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Du respect des lieux et du matériel

Les équipements et le matériel

L'agencement des volumes :

D'une manière générale, l'aménagement intérieur de la salle d'activité privilégie l'accès autonome aux jeux et au matériel pour tous les enfants (en situation de handicap également) tout en réservant des espaces dédiés à des activités spécifiques : l'idée étant que chaque enfant puisse avoir une liberté de mouvement en respectant l'espace des autres enfant. Tout ceci en assurant la sécurité physique des enfants (matériel dangereux sous clé).

La grande salle d'activité favorise les activités de construction (kapla) et les activités liées à l'imaginaire (cuisine, nurserie, château et personnages …). Des tables pour les enfants d'âge maternelle et élémentaire sont disposées pour les activités spécifiques, pour les dessins, les jeux de société …

Deux armoires des jeux de sociétés sont à la disposition des enfants : une pour les maternelles et une pour les élémentaires.

Le dortoir est disponible pour les enfants qui ont besoin de temps de sommeil. Il proposé à tous les enfants en petite section de maternelle. Si d'autres enfants ont besoin de dormir, un temps de repos leur est également proposé.
Cet espace est utilisé également comme lieu de lecture. Une bibliothèque est à la disposition des enfants sur demande lorsqu'aucun enfant ne dort.
Il peut être également utilisé lorsqu'un enfant est malade en lieu d'infirmerie.

La salle polyvalente est utilisée pour les jeux intérieurs lorsque le temps ne nous permet pas de profiter des extérieurs. Les enfants peuvent y prendre le gouter.

Le local de rangement appelé « régie » n'est accessible que par le personnel encadrant. Les enfants n'ont pas le droit d'y entrer. La porte est fermée à clé en permanence.

L'espace extérieur : un terrain clôturé entoure le centre, il permet aux enfants d'évoluer librement et en sécurité toujours sous la surveillance du personnel encadrant.
Un city stade, un terrain de tennis, un terrain de boule et un espace de jeu avec tobogan sont également accessible a proximité du centre.

Un budget, voté par la commune, permet aux animateurs de disposer de matériel pour les activités (bricolage, construction, décoration, peinture, dessin …), sous la responsabilité de la directrice.

Des espaces sont réservés à l'information : affichage des programmes d'activités, des menus à l'entrée du centre et dans le centre, des règles de vie et de toute autre information.
Les informations peuvent être également consultées sur le site internet de la commune dans la rubrique « centre de loisirs ».

Le fonctionnement du centre :

L'accueil de loisirs fonctionne sur deux périodes distinctes : la période scolaire et la période des vacances scolaires.

Le déroulement de la journée, au travers des activités, des repas, des relations dans le groupe, est exploité par les animateurs pour favoriser les principes essentiels du développement de la personne. Il s'agit :

- De faire émerger des attitudes de confiance, d'écoute, de tolérance, de coopération et d'enthousiasme
- De favoriser l'acquisition des capacités d'attention, d'observation, de réflexion, d'imagination et de mémorisation,
- De créer des espaces de concertation et de dialogue.

Les animateurs s'engagent à :

- Travailler dans le respect du projet pédagogique mis en place
- Inciter les enfants à participer au projet pédagogique
- Favoriser l'autonomie des enfants
- Respecter le rythme de vie des enfants
- Adopter une attitude responsable en présence des enfants et y être attentifs en permanence.

Chaque enfant doit :

- Respecter les règles élémentaires de politesse et de bonne conduite vis-à-vis des adultes autant que des autres enfants
- Tenir compte de ce que disent les animateurs
- Se laver les mains après chaque passage aux sanitaires et avant et après chaque repas
- Respecter le matériel mis à disposition, en prendre soin et participer au rangement.

Fonctionnement en période scolaire (soir) :

Horaire d'ouverture : 16h30 – 19h

Le service périscolaire commence à 16h30 sous la responsabilité et la surveillance de la directrice et de l'animatrice à temps plein en poste dans la structure (encadrement à adapter en fonction de l'effectif d'enfants présents).

Les enfants inscrits pour l'accueil du soir quittent l'école à 16h30 et se dirigent, accompagnés par l'équipe encadrante, vers le centre de loisirs situé à 5 minutes à pied de l'école. Ils prennent le goûter avant toute activité ou jeux libres.

Les enfants ont libre accès aux salles et à l'extérieur selon la météo. Les départs sont échelonnés jusqu'à la fermeture du centre à 19h.

Fonctionnement en période périscolaire (mercredi) et extrascolaire (vacances)

Programme d'une journée-type :

8h – 10 h : Accueil échelonné des enfants. Pendant ce temps, jeux libres. L'équipe est disponible pour les enfants qui le souhaitent et est toujours garante de la sécurité des enfants.

10h – 10h30 : Rassemblement, appel, présentation des activités

10h30-11h30 : Mise en place des activités du matin (manuelles ou grands jeux ou balade …)

11h30 – 11h45 : Rangement, passage aux sanitaires

11h45 : Départ pour la cantine

12h-13h30 : Repas à la cantine du village

13h30 : Retour au centre

13h30 – 14h30 : Temps calme (dessin, jeux de société…)
13h30 – 16h : Sieste pour les plus petits (réveils échelonnés)

14h30 – 15h30 : Activité de l'après-midi (manuelles ou grands jeux ou ballade …)

15h30 – 16h : Rangement, passage aux sanitaires

16h – 16h30 : Goûter

16h30 – 19h : Départ échelonné des enfants. Pendant ce temps, jeux libres. L'équipe est disponible pour les enfants qui le souhaitent et est toujours garante de la sécurité des enfants.

Le déjeuner et le goûter se déroulent dans la convivialité, le calme et la détente. Les enfants sont encouragés à manger de tout, à goûter les aliments ou les plats qu'ils ne connaissent pas. Ils sont également encouragés à débarrasser les tables avec l'aides des adultes encadrants.

Les activités :

Un large programme d'activités est proposé aux enfants dans différents domaines :

- Le jeu sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de fiction, de construction, grands jeux…)
- Les activités d'expression (manuelle, artistique, plastique)
- Les activités de découverte (sorties, visite au musée, cinéma, théâtre, milieu forestier, rural et urbain…)
- Les activités physiques et sportives
- La lecture
- L'animation de rue, les fêtes

Les réunions d'équipe :

La directrice réunit son équipe a minima une fois par semaine pour organiser les activités et faire le point sur la participation et les besoins de chaque enfant, du groupe et de l'équipe encadrante.

Le contact avec les familles :

L'accent est mis sur l'importance d'un travail en partenariat avec les familles des enfants accueillis. Des actions peuvent être développées pour impliquer et faire participer les parents.

L'arrivée et le départ des enfants sont des moments privilégiés de rencontre, d'échange, de conseil entre l'équipe d'animation et les parents.

L'accompagnement à la formation des stagiaires :

La directrice et l'équipe d'animation assurent l'accompagnement des stagiaires.

Pendant le stage, la formation a pour objectif :

- De consolider les connaissances sur les jeunes enfants
- De faire le lien entre la théorie et la pratique
- D'analyser leur pratique, d'affiner leur réflexion sur le rôle de l'animateur
- De permettre aux animateurs d'acquérir de nouvelles compétences

Les relations avec les partenaires de l'Accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs est en contact permanent avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) qui est le partenaire institutionnel et pédagogique ainsi qu'avec le Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) qui est le partenaire institutionnel et financier.

Conclusion

En conclusion, l'Accueil de loisirs est un projet de vie car l'enfant s'ouvre sur les autres, enfants et adultes, sur le monde et découvre un peu plus chaque jour. Il apprend la vie en collectivité, le respect des règles de vie et la politesse, tout en grandissant à son rythme.

C'est aussi un lieu de détente et à se titre, l'objectif est de maintenir le plaisir des enfants, en garantissant leur sécurité physique et affective, comme constante durant l'accueil, à tout moment de la journée et quelle que soit l'activité menée.